



COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

EUROPE TRIMESTRIEL 2018



➔ **TITRES DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾.

➔ **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : Du 20 août 2018 au 16 novembre 2018 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 euros), la commercialisation de « Europe Trimestriel 2018 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 16 novembre 2018, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

➔ **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 10 ans (hors remboursement automatique anticipé).

En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.

➔ **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.

➔ **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation.

➔ **ISIN** : FR0013353778

➔ **PRODUIT ÉMIS PAR NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE S.A.**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois dont la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit sont garanties par Natixis S.A.⁽²⁾. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de l'Émetteur, et de risque de défaut de paiement, faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les Titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾ Natixis : Moody's A1 / Standard & Poor's A / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 30 juillet 2018, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des Titres de créance « Europe Trimestriel 2018 » soit 1 000 euros. Le montant remboursé est brut hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Le Taux de Rendement Annuel est net de frais de gestion pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation ou net de droits de garde en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), sans prise en compte des autres frais et de la fiscalité. En cas de vente du Titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Pour un investissement dans « Europe Trimestriel 2018 », vous êtes exposé pour une durée de 4 à 40 trimestres au marché actions de la zone euro, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis, code Bloomberg : SX5E Index ; Sponsor : STOXX® Limited ; www.stoxx.com)...

... avec un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice Euro Stoxx 50® si celui-ci enregistre à la date de constatation finale une baisse de plus de 35% par rapport à son niveau initial.

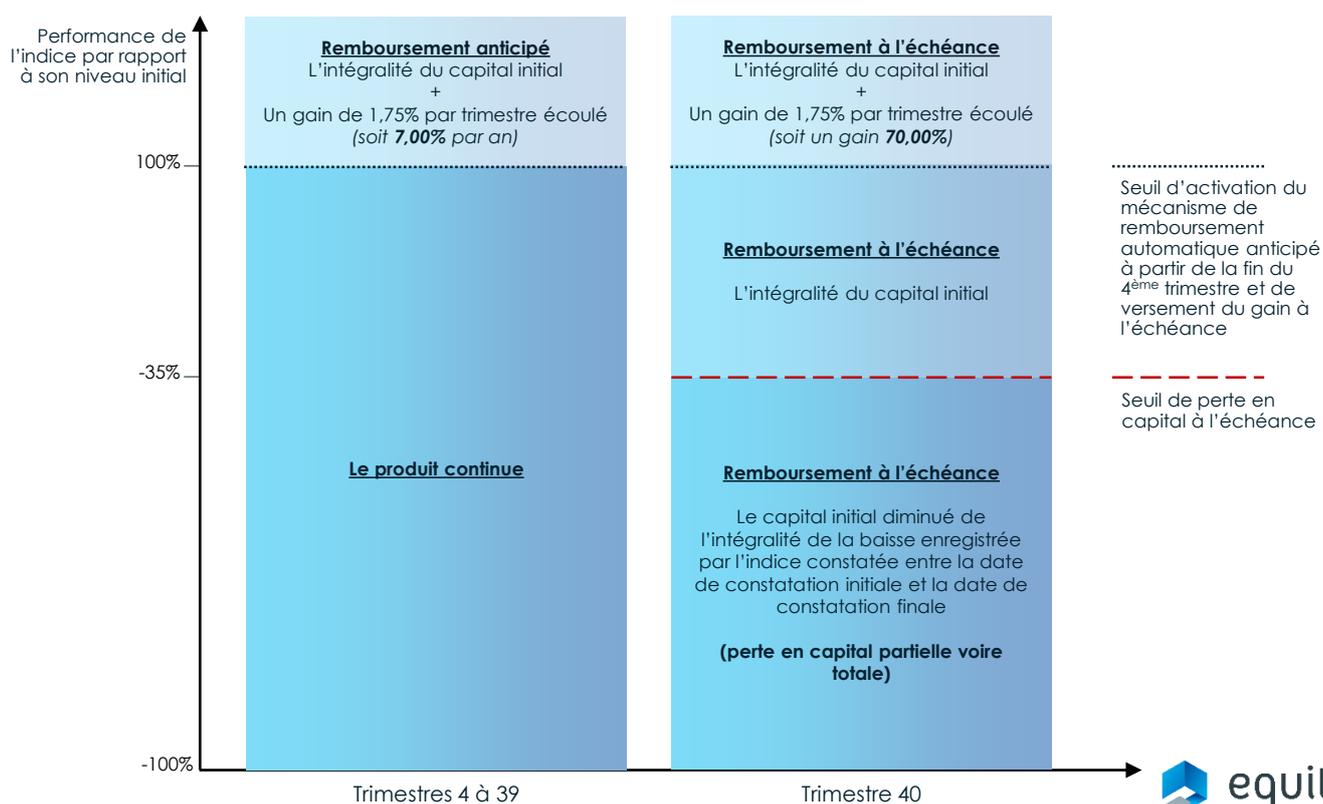
... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de la fin du 4^{ème} trimestre jusqu'à la fin du 39^{ème} trimestre si, à une date de constatation trimestrielle, la performance de l'indice Euro Stoxx 50® est positive ou nulle par rapport à son niveau initial.

... avec un objectif de gain fixe plafonné à 1,75% par trimestre écoulé (soit 7,00% par an) en cas de remboursement anticipé ou si à la date de constatation finale, la performance de l'indice Euro Stoxx 50® est positive ou nulle par rapport à son niveau initial.

La perte en capital peut être totale si l'indice Euro Stoxx 50® a une valeur nulle à la date de constatation finale. Le gain est plafonné : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance si l'indice n'enregistre pas de baisse de plus de 35% par rapport à son niveau initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,63%⁽¹⁾).

Les Titres de créance « Europe Trimestriel 2018 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Europe Trimestriel 2018 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



⁽¹⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Annuel (TRA) net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

NIVEAU INITIAL DE L'INDICE

Niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® le 16 novembre 2018

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À chaque date de constatation trimestrielle (à partir de la fin du 4^{ème} trimestre et jusqu'à la fin du 39^{ème} trimestre⁽¹⁾), on observe le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® :

Si la performance de l'indice Euro Stoxx 50®, à une date de constatation trimestrielle, est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé correspondante⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 1,75% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale
(Soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre 5,63% et 4,40%⁽²⁾)

Dès qu'un remboursement automatique est réalisé, « Europe Trimestriel 2018 » s'arrête automatiquement. Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 16 novembre 2028, en l'absence de remboursement automatique anticipé préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® à son niveau initial :

Cas favorable : Si la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50® est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 30 novembre 2028⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 1,75% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale
(Soit un gain de 70,00% et un Taux de Rendement Annuel net de 4,37%⁽²⁾)

Cas médian : Si la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50® est strictement négative mais supérieure ou égale -35% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 30 novembre 2028⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
(Soit un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%⁽²⁾)

Cas défavorable : Si la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50® est strictement inférieure à -35% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 30 novembre 2028⁽¹⁾ :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice
(constatée entre le 16 novembre 2018 et le 16 novembre 2028)

L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Annuel (TRA) net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- De la fin du 4^{ème} trimestre jusqu'à la fin du 39^{ème} trimestre, si à l'une des dates de constatation trimestrielle, la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain de 1,75% par trimestre écoulé (soit 7,00% par an et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,63%⁽¹⁾).
- À la date de constatation finale, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 1,75% par trimestre écoulé (soit un gain de 70,00% et un Taux de Rendement Annuel net de 4,37%⁽¹⁾).
- Sinon, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable et si la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50[®] est strictement négative mais supérieure ou égale à -35% par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial. Le capital n'est donc exposé à un risque de perte à l'échéance que si la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50[®] est strictement inférieure à -35% par rapport à son niveau initial.

INCONVÉNIENTS

- « Europe Trimestriel 2018 » présente **un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la date de constatation finale, la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] est strictement inférieure à -35% par rapport à son niveau initial). Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à un éventuel **défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un **risque de défaut, de faillite et de mise en résolution** du Garant de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **4 à 40 trimestres**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro Stoxx 50[®], du fait du mécanisme de **plafonnement des gains** à 1,75% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,63%⁽¹⁾).
- Le rendement de « Europe Trimestriel 2018 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] autour du seuil de -35% par rapport à son niveau initial.
- Le placement ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'indice. **La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.**

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

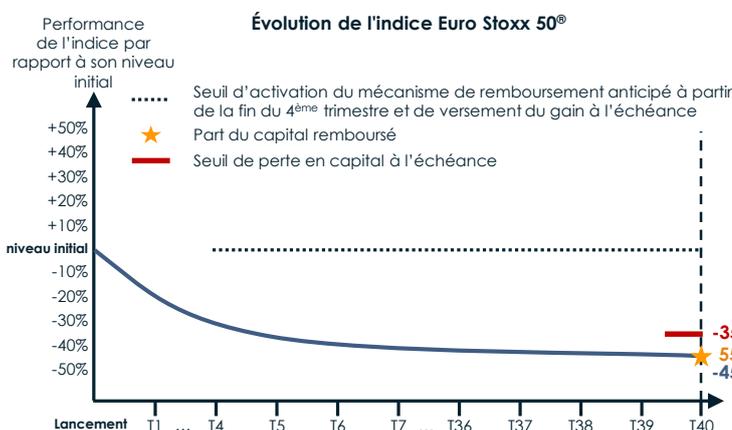
- **Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de perte en capital** : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®].
- **Risque de contrepartie** : Le client est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'Émetteur et au risque de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation, le 20 août 2018. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription à Europe Trimestriel 2018.

⁽¹⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Annuel (TRA) net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®], des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale, la performance finale de l'indice est strictement inférieure à -35% par rapport à son niveau initial



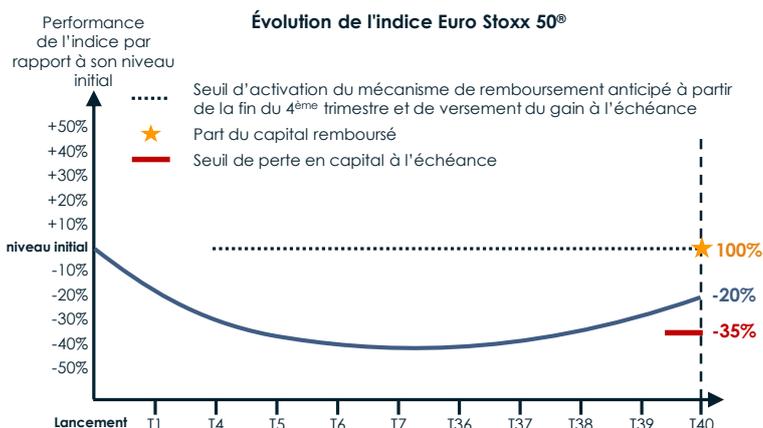
À chaque date de constatation trimestrielle, la performance de l'indice Euro Stoxx 50® est négative par rapport à son niveau initial. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.

À l'échéance des 40 trimestres, à la date de constatation finale, la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50® est inférieure à -35% par rapport à son niveau initial (-45% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice, soit 55% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -6,72%⁽¹⁾, égal au Taux de Rendement Annuel net pour un investissement direct dans l'indice.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital** qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale, la performance finale de l'indice est strictement négative mais supérieur ou égal à -35% par rapport à son niveau initial

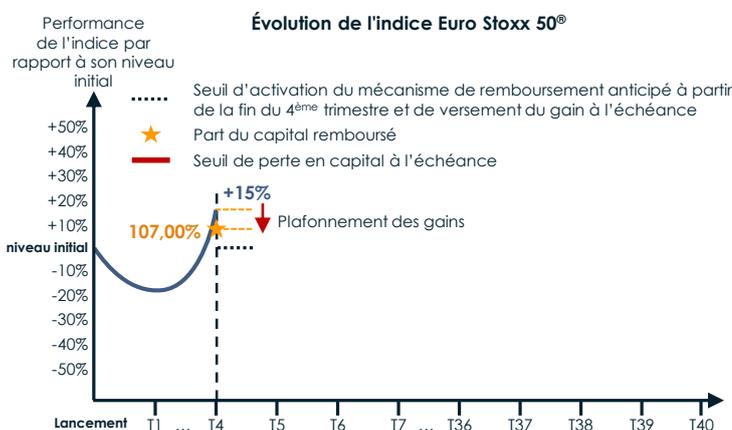


À chaque date de constatation trimestrielle, la performance de l'indice Euro Stoxx 50® est négative par rapport à son niveau initial. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.

À l'échéance des 40 trimestres, à la date de constatation finale, la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50® est négative mais supérieur à -35% par rapport à son niveau initial (-20% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de -3,17%⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'indice, du fait du **mécanisme de remboursement de « Europe Trimestriel 2018 »**.

SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première date de constatation du remboursement automatique anticipé, la performance de l'indice est positive ou nulle par rapport à son niveau initial



À l'issue de la fin du 4^{ème} trimestre, dès la première date de constatation du remboursement automatique anticipé, la performance de l'indice Euro Stoxx 50® est positive par rapport à son niveau initial (+15% dans cet exemple).

Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 1,75% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale, soit un gain de 7,00% dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 5,63%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel Net de 13,18%⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'indice, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 1,75% par trimestre écoulé**.

LE RENDEMENT DU PRODUIT « EUROPE TRIMESTRIEL 2018 » À L'ÉCHÉANCE EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE L'INDICE AUTOUR DU SEUIL DE -35% PAR RAPPORT À SON NIVEAU INITIAL.

⁽¹⁾ En prenant comme hypothèse 1% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Annuel (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

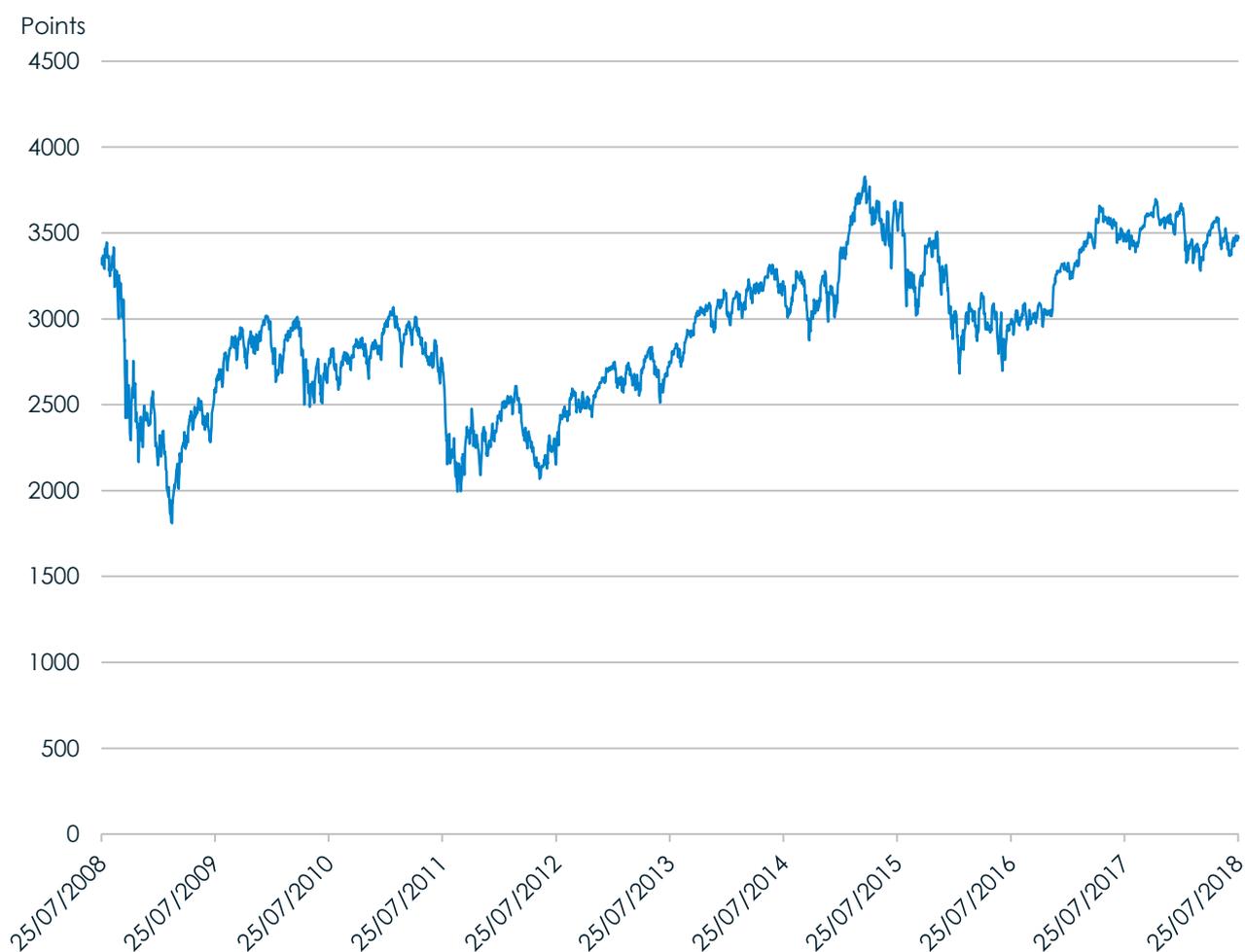
ZOOM SUR L'INDICE

L'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis ; code Bloomberg : SX5E Index ; sponsor : STOXX® Limited ; www.stoxx.com) est composé des 50 principales sociétés de la Zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché.

Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la Zone euro et qui s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.

Source : www.stoxx.com

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® ENTRE LE 25 JUILLET 2008 ET LE 25 JUILLET 2018 :



Source : Bloomberg, le 30 juillet 2018

| Performances cumulées au 25/07/2018 | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--|--------|--------|---------|--------|
| Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) | -0,15% | -3,65% | +26,57% | +3,50% |

Source : Bloomberg, le 30 juillet 2018

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

| | |
|--|---|
| FORME | Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garantis par Natixis, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice entre la date de constatation initiale et la date de constatation finale. |
| ÉMETTEUR | Natixis Structured Issuance S.A. (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les Titres de créance présentent un risque de perte en capital). |
| GARANT DE LA FORMULE | Natixis S.A. ⁽¹⁾ |
| DISTRIBUTEUR | EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283. |
| SOUS-JACENT | L'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis , code Bloomberg : SX5E Index; Sponsor : STOXX® Limited ; www.stoxx.com). |
| DEVISE | Euro (€) |
| VALEUR NOMINALE | 1 000 euros |
| MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION | 1 Titre de créance |
| PRIX D'ÉMISSION | 99,95% de la Valeur Nominale |
| PRIX D'ACHAT | Du 20/08/2018 au 16/11/2018, la valeur de marché du Titre de créance progressera régulièrement de 99,95% à 100% selon un taux annualisé de 0,20% (voir Conditions Définitives pour plus de précisions). |
| DATE D'ÉMISSION | 20/08/2018 |
| PÉRIODE DE COMMERCIALISATION | Du 20/08/2018 au 16/11/2018 (inclus) . Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 euros), la commercialisation de « Europe Trimestriel 2018 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 16/11/2018, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur. |
| GARANTIE DU CAPITAL | Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance. |
| NIVEAU INITIAL | Cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® le 16/11/2018. |
| DATE DE CONSTATATION FINALE | 16/11/2028 |
| DATE D'ÉCHÉANCE | 30/11/2028 (en l'absence de remboursement automatique anticipé) |
| DATE DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE | 18/11/2019, 17/02/2020, 18/05/2020, 17/08/2020, 16/11/2020, 16/02/2021, 17/05/2021, 16/08/2021, 16/11/2021, 16/02/2022, 16/05/2022, 16/08/2022, 16/11/2022, 16/02/2023, 16/05/2023, 16/08/2023, 16/11/2023, 16/02/2024, 16/05/2024, 16/08/2024, 18/11/2024, 17/02/2025, 16/05/2025, 18/08/2025, 17/11/2025, 16/02/2026, 18/05/2026, 17/08/2026, 16/11/2026, 16/02/2027, 17/05/2027, 16/08/2027, 16/11/2027, 16/02/2028, 16/05/2028, 16/08/2028. |
| DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ÉVENTUEL | 02/12/2019, 02/03/2020, 01/06/2020, 31/08/2020, 30/11/2020, 02/03/2021, 31/05/2021, 30/08/2021, 30/11/2021, 02/03/2022, 30/05/2022, 30/08/2022, 30/11/2022, 02/03/2023, 30/05/2023, 30/08/2023, 30/11/2023, 01/03/2024, 30/05/2024, 30/08/2024, 02/12/2024, 03/03/2025, 30/05/2025, 01/09/2025, 01/12/2025, 02/03/2026, 01/06/2026, 31/08/2026, 30/11/2026, 02/03/2027, 31/05/2027, 30/08/2027, 30/11/2027, 01/03/2028, 30/05/2028, 30/08/2028. |
| BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ | 100% du niveau initial de l'indice Euro Stoxx 50®. |
| BARRIÈRE DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE | 65% du niveau initial de l'indice Euro Stoxx 50®. |
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT | Néant |
| ÉLIGIBILITÉ | Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou compte-titres. |
| FRAIS D'INVESTISSEMENT | Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. |
| COMMISSION DE DISTRIBUTION | Natixis paiera aux distributeurs une rémunération annuelle maximum équivalente à 1,00% TTC du montant de l'émission. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. |
| COTATION | Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). |
| OFFRE AU PUBLIC EN FRANCE | Oui |
| DOUBLE VALORISATION | Une double valorisation est établie par Thomson Reuters tous les 15 jours. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis. |
| PUBLICATION DE LA VALORISATION | Telekurs, Reuters et Bloomberg. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence. |
| MARCHÉ SECONDAIRE | Natixis s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00% ⁽²⁾ . |
| AGENT DE CALCUL | Natixis, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts ⁽²⁾ . |
| CODE ISIN | FR0013353778 |

⁽¹⁾ Natixis : Moody's A1 / Standard & Poor's A / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 30 juillet 2018, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

⁽²⁾ Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Le présent document est à caractère publicitaire.

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Equitim qui commercialise le titre de créance Europe Trimestriel 2018.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives de Europe Trimestriel 2018 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** Les titres de créance n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Europe Trimestriel 2018 est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre de créance concerné avant la diffusion de la communication.

Informations importantes

Le Prospectus de Base (le « Prospectus ») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 16 août 2018 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Avertissement Euronext

Le EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.